



LEGAL BASIS:  
DIRECTIVE 2014/23/UE

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ ENTITÉ ADJUDICATRICE

### I.1) Nom et adresses

Association des Maires d'Ile-de-France  
(AMIF) Association déclarée  
388 139 693 00039  
26, rue du Renard PARIS 75004 France  
Point(s) de contact : Madame Eléonore  
VALA Téléphone : +33 144595000  
Courriel : evala@amif.asso.fr Code NUTS :  
FR10

Adresse(s) internet :  
Adresse principale : <https://www.amif.asso.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2019\\_sF27K5Z0wN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_sF27K5Z0wN)

### I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2019\\_sF27K5Z0wN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_sF27K5Z0wN)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées par voie électronique via :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2019\\_sF27K5Z0wN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_sF27K5Z0wN)

### I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autre type: Association Loi 1901

### I.5) Activité principale

Autre activité : Représentation de ses membres auprès des pouvoirs publics, animation de réflexions et d'actions relatives à la gestion des collectivités locales.

## SECTION II: OBJET

### II.1) Étendue du marché

#### II.1.1) Intitulé :

Organisation du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France II.1.2) Code CPV principal  
79956000

#### II.1.3) Type de marché

Services

#### II.1.4) Description succincte :

L'AMIF confie au Titulaire, en partenariat, l'organisation des éditions 2020, 2021, 2022 et 2023 du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France.

#### II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA: 10 000 000.00 EUR II.1.6) Information sur les lots

### II.2) Description

#### II.2.1) Intitulé: Organisation du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France

#### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

#### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS: FR10

#### II.2.4) Description des prestations :

L'AMIF confie au Titulaire, en partenariat, l'organisation sur deux jours des éditions 2020, 2021, 2022 et 2023 du Salon des Maires d'Ile-de-France. Le Salon se tiendra au Parc des expositions Paris Nord Villepinte (Hall 8) pour l'édition 2020 et en tout autre lieu déterminé d'un commun accord entre les parties en cours d'exécution du Contrat pour les éditions 2021, 2022 et 2023. En contrepartie de la promotion de son image et de tous avantages et gains qu'il pourra retirer, le Titulaire s'engage à réaliser les actions qui sont détaillées au projet de contrat joint au présent règlement de consultation.

#### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché. II.2.6) Valeur estimée  
Valeur hors TVA: 10 000 000.00 EUR

#### II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 43

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union

### européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) Conditions de participation

#### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Chaque candidat ou, sauf exception, chaque membre du groupement si le candidat prend la forme d'un groupement, produit :

- une lettre de candidature signée (DC1 signé ou équivalent) rappelant l'identité de l'autorité concédante, l'objet de la consultation, l'objet de la candidature, précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, et,

le cas échéant, la composition de ce groupement et sa nature (conjoint avec mandataire solidaire ou non, ou solidaire), l'identité de son mandataire ;

- un justificatif de moins de trois mois de son inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K Bis ou document d'effet équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an ;

- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (obligatoire ou facultative) prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du code de la commande publique ;

- une déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 et L. 3123-19 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à 3123-8 du code de la commande publique, sont exacts ;

- tous les certificats visés et délivrés dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession (étant précisé que le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement) ;

- l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du code de la commande publique. Il est accepté, comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction mentionné aux articles L. 3123-1, L. 3123-4 et L. 3123-5 du code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur ;

- un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat et, le cas échéant (notamment en cas de groupement), aux pouvoirs de ceux qui l'ont habilitée.

#### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: Chaque candidat ou, sauf exception, chaque membre du groupement si le candidat prend la forme d'un groupement, produit :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat de concession réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- les bilans ou extraits de bilans, concernant ses trois derniers exercices, pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

- la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

#### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: Chaque candidat ou, sauf

exception, chaque membre du groupement si le candidat prend la forme d'un groupement, produit :

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années disponibles ;

- une présentation d'une liste de références des principaux services effectués au cours de trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire, ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Si le candidat s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

#### III.1.4) Informations sur les concessions réservées

#### III.2) Conditions liées à la concession

##### III.2.1) Information relative à la profession

##### III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le Titulaire, qui organise le salon à ses risques et périls, est rémunéré par les recettes perçues par la commercialisation du Salon, à savoir, notamment, celles générées par la location des espaces et stands, des articles publicitaires et des espaces publicitaires liés au Salon et par la vente et la location de tous produits et prestations dérivés liés au Salon. Le Titulaire s'engage à verser à l'AMIF une redevance à l'issue de chaque Salon.

##### III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

## SECTION IV : PROCÉDURE

### IV.2) Renseignements d'ordre administratif

#### IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date: 12/11/2019 Heure locale: 12:00  
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: Français

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

### VI.2) Informations sur les échanges électroniques

### VI.3) Informations complémentaires:

### VI.4) Procédures de recours

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal de Grande Instance de Paris Parvis du Tribunal de Paris  
PARIS 75 859 Cedex 17 France  
Téléphone: +33 144325151

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Le recours en référé précontractuel s'exerce avant la signature du contrat dans les conditions prévues aux articles L.1441-1 à L.1441-3 du code de procédure civile. Par ailleurs, un recours en nullité peut être exercé devant le juge judiciaire suivant les conditions du droit commun.

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris Parvis du Tribunal de Paris  
PARIS 75 859 Cedex 17 France  
Téléphone: +33 144325151

VI.5) Date d'envoi du présent avis :  
10/10/19 20:32